

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2015

---

RÉSEAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DES CHAMBRES DE  
MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - (N° 3262)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« avec ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.